

Villabé, le 11 décembre 2024

**Réunion Du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ se réunira

JEUDI 19 DECEMBRE 2024

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABÉ

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

0. Signature de la convention de financement du SDIS.
 1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024.
 3. Avance de subvention à l'association ESV.
 4. Avance de subvention au CCAS.
 5. Recherche de subvention pour la rénovation du stade du football du Bras de fer.
 6. Convention territoriale globale 2024-2028 avec la CAF de l'Essonne.
 7. Protection sociale complémentaire pour les agents de la ville.
 8. Bonus attractivité – Petite enfance.
 9. Convention type de partenariat pour la course de caisse à savon 2025.
 10. Convention type de partenariat pour la Foulée des Brettes 2025.
 11. Taxe sur la Publicité Extérieure 2025.
 12. Décision modificative n°3.
 13. Projet Urbain Partenarial avec les Nouveaux Constructeurs.
- Questions orales.

Karl DIRAT
Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

